

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ÉCLAIR

N. AUBIN, Editeur, } PROPRIÉTAIRES. } No. 2, Rue Grant, St. Roch.
 W. H. ROWEN, Imprimeur. } No. 7, Rue des Prairies, St. Roch.

CONDITIONS.

Ce Journal se publie chaque LUNDI au No. 2, Rue Grant St. Roch, près de la Rue St. Valier. Le prix en est de quatre sous par exemplaire. — On peut avoir le Journal à domicile moyennant un abonnement de quinze sous par mois payable d'avance. Pour le recevoir à la campagne il faut payer au moins quatre mois d'avance.

Les ANNONCES seront insérées au prix des autres Journaux. — Toutes communications seront reçues, franchises de port au Bureau ou chez les Agents en Ville.



DEPOTS.

On trouve le *Fantasque* au Bureau du Journal, chez M. E. JINGRAS, marché de la Haute-Ville, et chez M. ANT. MARTIN Basse-Ville.

AGENTS.

Montréal, — chez M. J. DAY, LEAV, Rue Notre-Dame, et Mr. ISACK BOUGHER, Rue Ste. Thérèse.
 Trois Rivières, — chez J. B. LAJOIE, marchand.
 New-York, — M. P. A. BUREZ, Rue Wall, No. 9.
 Les personnes qui désireraient charger de l'agence du *Fantasque* dans les campagnes, sont priées de nous le faire savoir.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais ou je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Vol. 2. Quebec, 11 Mai 1840. No. 21.

Mélanges.

Le Singe et l'Elephant.

(FABLE.)

Un singe, un éléphant s'en allaient à la foire
 Lorsqu'une grêle affreuse, à ce que dit l'histoire
 Arrive tout-à-coup sur l'aile des autans.
 Joko criait, jurait, faisait mainte grimace,
 Son compagon lui dit : " T'entendrais-tu long-tems ?
 Imité mon courage et ris du mauvais tems !
 — Taisez-vous dit le singe, oh ! taisez-vous de grâce :
 De la grêle et des vents, monseigneur sur ma foi,
 Je ne me plaindrais pas si j'avais votre taille
 S' j'avais votre peau qui brave la mitraille ;

Le riche dit au pauvre : " Eh ! mon ami, pourquoi
Toujours te lamenter, toujours crier misère ?

Je trouve quant à moi, que la vie est légère,
Que tout est pour le mieux et que l'on a grand tort
D'oser incessamment protester contre le sort. ,,
Le pauvre lui répond : " Si j'avais vos richesses,
Vos palais, vos habits, vos vins et vos maîtresses,
Je goûterais des jours bien paisibles et bien doux,
Et des cieus incéléments je rirais comme vous.

A la façon de Barbari, mon ami.

Il paraît que dans les régences barbaresques, à Tunis, à Maroc, pays excessivement sauvages où les préfets de police, les assommeurs, les empoigneurs, les procureurs du roi, les gendarmes, les poncettes, enfin tout ce qui constitue la plus haute civilisation, la *modération*, la *conciliation* par excellence, etc., sont complètement inconnus, on se joue avec une légèreté et une brutalité vraiment inimaginables du repos et de la liberté des citoyens. Sous le moindre prétexte ceux-ci sont traqués, inquisitionnés, perquisitionnés, incarcérés, etc. Ce qu'il y a de plus disgracieux encore, c'est que tout cela n'en finit pas. La police barbaresque fait durer le plaisir des arrestations, elle le savoure, elle le suce lentement à peu près comme fait un moutard gourmand d'un bâton de bonne réglisse.

Par exemple, je suppose qu'en Barbarie une émeute ait éclaté au commencement de mai : eh bien, on tracassera, on incarcérera, pour l'émeute de mai jusqu'en septembre, si plus ne passe. Parfois, seulement, on s'arrêtera un ou deux jours dans les arrestations. Alors les badauds croiront que c'est le commencement de la fin et se disposeront à respirer librement. Pas du tout, les journaux officiels et judiciaires du pays ne tarderont pas à clamer : " De nouvelles arrestations ont encore eu lieu à propos de....., etc. ,, Et ainsi de suite. De plus, comme nous l'avons déjà dit, il paraît qu'on ajoute encore aux vexations de la chose par la façon arbitrairement étourdie et brutale dont on y procède. En voici un exemple. Cette scène est extraite d'un ouvrage sur les mœurs barbaresques, ouvrage très curieux et d'autant plus rare qu'il n'existe pas.

Vingt chenapans à figure rébarbative envahissent le domicile d'un suspect se disant agens de la police barbaresque.

LE CHEF DES POLICIERS BARBARESQUES au suspect, qui n'a encore rien dit.— Silence, canaille ! Tu as été dénoncé sous le n^o 365,783. Tu es accusé de vingt-cinq crimes différens, qui sont... Mais, au surplus, je n'ai pas besoin de te les énumérer, cela ne te regarde pas. Voyons, qu'as-tu à répondre à des accusations aussi accablantes et aussi précises ?

LE SUSPECT.— J'ai à répondre que...

LE CHEF.— Silence, canaille ! Où sont les emblèmes séditieux, les cartouches, projectiles, fusils de munition et autres pièces de conviction et de 48 que tu dois avoir cachées chez toi ? Où sont les papiers qui constatent ton identité avec toi-même ?

LE SUSPECT.— Les voici.

LE CHEF.—Où es-tu né ?

LE SUSPECT.—À Maroc.

LE CHEF.—C'est faux. Je vois sur ton passeport : *nrz aquilin*. Ecrivez que le scélérat nous en a imposé sur son identité. Maintenant où sont les pièces d'artillerie, les fusils de munition, les cartouches que tu n'as peut-être pas, mais que tu devrais avoir ? Voyons tes mains... L'autre,—l'autre.—Rien. Tu les as cachées ailleurs, scélérat, mais nous les chercherons si bien que nous finirons par les trouver. Ah ! mais à propos elle sont bien blanches, tes mains ?

LE SUSPECT.—C'est possible, je les ai lavées ce matin.

LE CHEF.—Ah ! ah ! enfin tu avoues donc ton crime. Ecrivez que le rebelle est convenu qu'il a lavé ses mains parce qu'elles étaient encore noircies de poudre. Et maintenant, qu'est-ce que c'est que cet oiseau-là ?

LE SUSPECT.—C'est un perroquet.

LE CHEF.—Du tout, c'est un aigle, emblème notoirement séditionnel.

LE SUSPECT.—Allons donc ! vous voyez bien que c'est...

LE CHEF.—Silence canaille ! C'est un aigle. Dieu ! le bel animal, le superbe animal ! Quel dommage qu'un pareil animal ait des principes aussi subversifs ! Maintenant, procédons à fond à la perquisition. Allons, houp ! vous autres, et acquiettez-vous de cette besogne avec le respect qui vous est inculqué pour les lois garantissant l'inviolabilité du domicile privé, avec les ménagemens, les égards que l'on doit même au plus affreux scélérat surtout quand il peut être parfaitement innocent.

(Aussitôt les policiers barbaresques se ruent sur le mobilier, forcent les serrures, enfoncent, cassent, brisent les armoires et les secrétaires, éventrent les paillasses, bousculent les tables de nuit, toujours pour y chercher des fusils de munition et des pièces de 48. Ensuite ils ouvrent le garde-manger, fourrent les doigts dans les pots de confitures, vident les bouteilles de vin, pour s'assurer si ces comestibles ne contiennent rien qui soit de nature à alimenter les passions mauvaises.)

LE CHEF, dévalissant une malle.—Ah ! ah ! fameux ! fameux ! Voilà enfin une douzaine de superbes drapeaux rouges.

LE SUSPECT.—Mais du tout : vous voyez bien que ce sont des foulards.

LE CHEF.—Des foulards, mi-craable ! tu oses appeler cela des foulards, sous prétexte qu'ils sont en soie et qu'ils ont des bordures en petits bons hommes chinois ? Tais-toi, infâme brigand, tais-toi ! ce sont des drapeaux rouges ; et ces petits bons hommes chinois, ce sont probablement des mimi très de notre très-sacré potentat, l'empereur de Maroc, des pachas à plus ou moins de queues, des fonctionnaires publics, des eunuques du palais, que sais-je ? que tu as peints de la sorte pour les livrer au ridicule. Ecrivez.....ou plutôt non, n'écrivez pas. Je veux bien me contenter de confisquer ces pièces accablantes.....Au greffe ! Et là, dans ce secrétaire, qu'est-ce que je vois ?

LE SUSPECT.—C'est de l'argent, comme tout le monde est susceptible....

LE CHEF.—Tu veux dire, je crois, ce doit être de la fausse monnaie à l'effigie de la république. Ecrivez.....ou plutôt non, n'écrivez pas. Au greffe encore ceci. Car, vois-tu, nous ne voulons que ton bien, ingrat que tu es !

LE SUSPECT.—Je m'en aperçois.

LE CHEF.—Silence, canaille ! Tout ce que nous venons de voir dans ce repaire ne prouve que trop la culpabilité. Ainsi, en prison, marche.

LE SUSPECT.—Vous le voyez, je suis calme ; je sais la soumission qui est due à la loi et à ses agens ; mais permettez-moi de vous faire observer que....

LE CHIEF.—Silence, canaille ! ton affaire est assez claire, et tu n'as pas besoin de la gâter par des vociferations. Encore une fois...arche ! Sois paisible, va ; en voilà douze fois plus qu'il n'en faut pour te faire indéfiniment pourrir sur la paille humide des cachots.

Fin de la scène barbaresque.

LE FANTASQUE,

QUEBEC, 11 MAI, 1840.

Avance donc, char de l'Etat !

Marche donc ! Hu donc !

Le conseil spécial continue aussi bravement sa petite carrière législative que s'il était bon à quelque chose. Les ordonnances marchent la canne à la main, tambour battant, c'est-à-dire sur notre dos ; c'est vraiment un charme. Le conseil ne suit point la sotte coutume de cette folle chambre d'assemblée qui lisait les lois une fois, deux fois, les pesait, les prenait en considération, etc., etc. cela n'en finissait point. Les choses vont aujourd'hui plus vite en Canada. On sanctionne les lois à première vue ; souventes fois même on ne les lit point du tout, ce qui est beaucoup plus sage et infiniment plus commode. Quelques badauds osent cependant se récrier et trouvent étonnant que nos législateurs fassent des ordonnances à vapeur ! Eh ! bon Dieu ne sait-on pas que le conseil est une machine à haute et surtout à basse pression, de la force de plus de 20 conseillers spéciaux ! Gare les explosions !

Je ne parlerai point des taxes que l'on veut mettre sur les chemins publics et sur les chevaux, attendu que si tout le monde avait comme moi le bon nez d'aller à pied, cela donnerait un pied de nez à ce conseil qui verrait ainsi sa loi sur les chemins tomber dans l'eau. J'insisterai cependant sur ce qu'il soit levé un fort impôt sur les chiens couchants ; car cela ne pourrait manquer d'apporter un immense revenu au trésor puisque tous nos courtisans y seraient pour quelque chose. Mais ce qui fera venir l'eau à la bouche de tous ceux qui n'en auraient pas la larme à l'œil, c'est la jolie loi des dépenses du gouvernement qui se montent seulement à cent quarante mille louis pour l'an 1840 ; la police n'y sera que pour vingt-sept mille bagatelles de louis. Courage mes budjétivores de conseillers ! retrouvez vos manches ! tirez les cordons de notre bourse ! Ah ! mes gaillards, vous n'êtes pas manchots quand il s'agit de plonger les doigts dans la caisse publique ! Quel est cet insolent qui ose dire que vous ne savez rien faire, tandis que vous savez tout prendre et ne rien laisser pour vos confrères et compères du Haut-Canada ?

De toutes les naïvetés du conseil, celle que je pourrais lui pardonner le plus aisément serait le renouvellement projeté de la suspension de l'Ha-

beas Corpus ; je vous le demande, chers lecteurs, qui pourrait s'en fâcher quand on sait que le pauvre conseil n'y entend pas malice !

Il est une autre loi que le conseil va renouveler et qui me paraît en contradiction directe avec les précédents posés par le Parlement Anglais : je veux parler de celle qui offre une certaine récompense pour la destruction des loups. On devrait ce me semble pour être juste, faire une pension de £4,000 au moins à chaque loup que l'on rencontrerait dans les possessions britanniques, car enfin l'humanité de Sir John Colborne, à qui l'on en donne 2,000, n'approche certainement point de celle d'un loup.

[Nous recevons d'un jeune apprenti imprimeur la communication suivante dans laquelle (sans avoir égard au sujet qui y est traité) l'on pourra remarquer des germes que la culture et l'exercice ne manqueront point de féconder. Nous l'insérons avec d'autant plus de plaisir que nous savons que c'est un début et que nous espérons que le jeune auteur-artisan ne laissera point mourir dans l'oubli cette verve naissante qui peut sans doute aspirer à de fort brillans succès pour l'avenir. Que d'autres suivent son exemple et le tems ne sera pas loin où messieurs Durham, Buller et consorts ne pourront plus s'écrier : *Ces ignorants Canadiens !*]

Mr. l'Éditeur,

Seriez-vous assez philosophe et assez impartial pour ne point regarder aux titres des gens et insérer la présente dans votre journal, si toute fois vous la jugez digne d'y occuper une place. Je me plais à le penser. Il faut être, il est vrai, bien impudent, et posséder un front aussi imperturbable que le mien, pour oser essayer de manier la plume, moi que mon titre seul devrait retenir au fond de l'obscurité d'où ne devraient jamais sortir mes semblables, du moins selon les beaux esprits ; car le titre qui se rattache à mon nom est bien humble pour me permettre de faire figure dans le monde. N'allez pas croire que ce soit celui d'étudiant en droit, ou en médecine, ni même celui de commis, car vous vous tromperiez finement, ou plutôt, comme diraient ces messieurs, vous tomberiez dans une erreur grossière. Non, tel n'est point mon titre, il faut que vous sachiez (et c'est en cela que votre philosophie sera mise à l'épreuve,) que c'est un pauvre diable d'apprenti qui ose ainsi s'émanciper ; c'est-à-dire, dans le langage des lions de Québec, un ignorant croupi, un garçon de faubourg, enfin un jeune homme—obscur qui ne connaît que ses outils et le bâton de son maître et qui n'a pas le grand honneur d'appartenir à la partie la plus éclairée des jeunes gens de Québec, comme se dénomment très-modestement quelques uns des étudiants. La bosse du *self-esteem* doit être furieusement large dans ces cerveaux fort étroits du reste.

C'est de cette partie éclairée, Mr. l'Éditeur, où il existe tant d'étoiles couvertes de nuages, de brillans qui ne sont que clinquans et beaucoup de *clercs obscurs*, dont je veux vous entretenir un instant ; mais auparavant il n'est que juste de remarquer que le *clair obscur* n'est placé dans un tableau que pour en faire ressortir avec plus d'avantage les plus beaux sujets.

Donc, Mr. l'Éditeur une partie, de ces petits messieurs,—occupaient naguère les mêmes bancs que moi et beaucoup d'autres apprentis, à l'école *gratis* de la société d'éducation. Les mêmes jeux nous réunissaient ; l'amitié de l'enfance nous faisait partager ensemble le même biscuit au sucre que nous allions acheter, cinq ou six de compagnie, à la table de la revendeuse du coin ; et ils nous donnaient alors, d'un air bien sincère, le doux nom d'ami. Mais autre tems autre chose : depuis, ils ont sauté dans deux ou trois classes de collège ; ils ont appris à débrouiller le

latin et à embrouiller le français ; ils se sont jetés à corps-perdu dans les professions ; tandis que nous, nous avons laissé l'école et aj prenons à gagner honorablement notre vie ; nous aidons nos parents eux les ruinent. Eh bien ! qui le croit ? ils se proclament à présent partout, des savans, et nous désignent comme des ignorans ; encore s'ils partageaient avec nous ce dernier titre, ce serait passable ; et peut-être juste ; mais faire une différence il n'y a vraiment pas de quoi. Fais que ça, encore ; ils ont une manie toute particulière de mépriser les ouvriers, de dédaigner leur société, et pour habitude de dire : *Peuh ! ce n'est qu'un ouvrier*. Eh ! bon Dieu ; les fils de qui sont-ils donc, eux ? Ne sont-ils pas, presque tous, des fils d'ouvriers ou de compagnards qui ont sué sang et eau pour les soutenir dans la partie éclairée des jeunes gens, et qui n'ont en récompense de leurs sacrifices que le mépris de leurs enfans ? Si leurs pères ne le sont pas, ils ont presque tous des parents artisans, paysans ou même vendeurs de lait et autres liqueurs. Voilà la généalogie de ceux qui croient que leurs gants jaunes ou leur foulard blanc leur permettent d'insulber l'habit poussiéreux de l'apprenti. Est ce que cette partie éclairée ne voit pas qu'à chaque fois qu'elle lance la pierre aux ouvriers elle va frapper au front leurs parents et bienfaiteurs ? Qu'en pensez-vous ?

Il y a des exceptions à cette règle générale. Quelques-uns d'entr'eux, et ce ne sont pas les moins éclairés, ne rougissent pas d'être en rapport avec les artisans, et savent rendre justice au mérite et à l'honnêteté de l'ouvrier. Le vrai mérite n'est jamais hautain. Ceux-ci sont estimés et respectés ; les autres font sourire, de pitié.

UN APPRENTI.

PAR EXEMPLE C'EST TROP FORT ! OU PLUTÔT C'EST TROP BÊTE.—Un correspondant de l'*Ami du Peuple* qui signe : *l'écho des cœurs*, écrit une longue et absurde jérémiade au sujet du départ de Montréal pour Québec des grenadiers-gardes, et il termine ses gémissemens par cette phrase tout-à-fait *La Martinique* :

“ O ville heureuse ! ô Québec ! que ton jour est désormais à envier ! mais tu possèdes sans connaître encore ceux que nous n'avons connus que pour en ressentir la perte.”

Nous souhaitons mille félicités aux bonnes gens de Montréal y inclus même le bonheur de posséder les grenadiers-gardes, mais nous prendrons la liberté de leur dire : Chacun son goût. Québec n'a jamais eu dans son sein un tel ramas d'ivrognes et de mauvais sujets que le bataillon en question. Nous ne savons qui diable a pu tracer des regrets aussi lamentables que ceux de *l'écho des cœurs* de Montréal. Absolument il faut que ce soit une cabaretière du faubourg, éprise d'amour pour le régiment et qui a lu la nouvelle *Héloïse*.

UN SOUS-CRIPEUR MAGNIFIQUE ET PAS CHER.—Monsieur le Gouverneur-General nous fait demander de lui adresser régulièrement le *Fantasque*. Cela est assurément très-flatteur pour nous ; mais Son Excellence a oublié de remplir notre principale condition qui veut que quatre mois soient payés d'avance, c'est-à-dire un écu. Que Son Excellence nous fasse transmettre un écu et nous lui expédierons le *Fantasque*. Vous-rait-elle par hasard nous attrapper comme les lords les honorables et les right-honourables de Lord Durham,—prendre et lire notre petite feuille pendant cinq ou six mois, puis décamper avec tambours et trompettes en nous disant : Cherche ta piastre ! A d'autres, Monsieur le Gouverneur, à d'autres le dénicher de merles !

*Et puis nous fessons
Et nous refessons
Les petits, les jolis garçons.*

Les magistrats de Québec qui ne veulent rien en céder au conseil spécial sous le rapport du zèle et de l'activité viennent de faire une aimable galanterie à la police en lui donnant l'occasion d'avoir l'air d'être utile. Ils viennent de passer des réglemens par lesquels il est défendu aux enfans de jouer à la crosse et de lancer aucun projectile dans les rues. Je trouve ce réglemant fort à propos ; car on était à chaque instant exposé de se faire casser la tête par messieurs les gamins. On doit savoir d'autant plus gré à nos magistrats de cette attention pour la sûreté publique que l'on sait fort bien qu'ils agissent en cela d'une manière tout-à-fait désintéressée, puisque beaucoup d'entr'eux n'ont rien à craindre pour leur tête.....dont la dureté devient proverbiale. Il est défendu à tous gamins de s'amuser dans la ville le dimanche ; ils peuvent certainement rire assez durant la semaine des procédés de nos magistrats, sans encore troubler le jour du sabbat par des jeux bruyants et insensés. C'est bien assez que les magistrats déraisonnent sans que les enfans viennent aussi s'en mêler.

Il paraît que messieurs les gamins dressent une pétition à Son Excellence le gouverneur au sujet des magistrats de Québec. Nous espérons pouvoir en faire part à nos lecteurs dans notre prochaine feuille.

L'Union va probablement avoir lieu en dépit des assemblées secrètes et des représentations publiques. Tout le district de Québec s'est récrié contre cette mesure ; celui des Trois Rivières n'en veut presque pas ; Montréal aimerait je pense presque autant la *désunion* que l'Union, et cependant Lord John Russell annonce pompeusement aux membres du Parlement que les deux Provinces la désirent ardemment et voilà nos officieux amis qui bâclent à grand' peine une loi de soixante-cinq immenses paragraphes. Il est vraiment édifiant de voir la peine que se donnent messieurs les ministres pour s'aveugler et faire des sottises. Quant à moi je crois n'avoir rien de mieux à dire que de répéter ce que j'ai déjà déclaré. Si j'étais membre du Parlement je proposerais seulement un amendement fort court à la loi qui doit terminer toutes nos difficultés en nous mêlant à ces rebelles du Haut-Canada : je voterais donc pour qu'au titre du *bill pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada*, il soit ajouté ces mots : *aux Etats-Unis*. J'ajouterais bien encore quelques réflexions ; mais j'attendrai pour cela que la loi ci-dessus soit en force. Sir John Colborne tranchait les têtes ; Lord John Russell tranche des questions.

L'aurore des Canadas nous dit à propos de notre article sur les bûches qu'elle peut nous céder un peu d'*Epinette*. Nous en sommes charmés ; mais auparavant il faut qu'elle la mette *en corde*, sans cela nous ne saurions qu'en faire :

L'Angleterre continue à se faire adorer. La voilà bien vite en guerre avec les Napolitains, qui ne peuvent plus la souffrir à propos de soufre. *Rule, rule Britannia*, jusqu'à ce que tu te fasses rouler, comme disent les Américains.

Post-Scriptum.—Lundi matin, nous apprenons que l'Hon. P. Mc Gill, qui avait présentée au Conseil Spécial, de la part de l'Exécutif, un projet d'Ordonnance pour suspendre l'*Habeas Corpus*, l'a retiré, dans la crainte d'une trop vive opposition. On disait à Montréal que le Gouverneur-Général devait aller lui-même au Conseil sommer les membres de passer cet Acte inutilement tyrannique. Vive après tout un gouverneur Whig pour la liberté!

REPONSES AUX QUESTIONS DU DERNIER NUMERO.

- 19ème Question.—En quoi l'empereur de Russie est-il contrefait ?
 R. En ce qu'il a les Polonais (*Pépaule au nez.*)
- 20ème Question.—Pourquoi les rats d'église meurent-ils de faim ?
 R. Parcequ'ils y sont rassemblés. (*Rats sans blé.*)
- 21ème Question.—Quels sont les schalls qui font le plus de bruit ?
 R. Ce sont ceux qui sont en bourré (*tambours.*)
- 22ème Question.—Quel est le meilleur drap pour fermer une porte ?
 R. C'est un dragon (*un drap gond.*)
- 23ème Question.—Quels sont les oiseaux qui ne peuvent pas se coucher ?
 R. Ce sont les pissenlits (*pies sans lit.*)
- 24ème Question.—Pourquoi les mathématiques déplaisent-elles aux jeunes femmes ?
 R. Parcequ'elles sont une science aride (*à rides.*)

CHARADES.

XI

Dans un fleuve sans pont on cherche mon premier
 Le chasseur tend dans les bois mon dernier,
 La chaleur de l'été féconde mon entier.

(Mots des Charades du dernier numéro VIII: *Pré si-dent.*—IX. *Fard-cau.*—X. *Théâtre.*
 Mot de l'énigme: *Poulet*, dans lequel on trouve *Poule* et *pou.*)

*** Ceux de nos abonnés qui ont changé de domicile sont priés de nous en informer!

*** Notre numéro précédent complétait le second mois depuis notre réapparition; les personnes qui ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi de leur journal devront nous envoyer le montant de leur abonnement.

A VENDRE A CE BUREAU

ET CHEZ LES AGENTS DU JOURNAL.

LITHOGRAPHIES.

<i>Le d'pit amoureux</i> , romance, musique et dessin,	Prix	30	Sous
<i>Le portrait de feu ANDREW STUART</i> , Esqr. (grande miniature)	"		"
<i>Le Prince Albert</i> (profil esquissé)	"	2	"
<i>Van Buren</i>	"	4	"
<i>St. Roch</i> , avec prière,	"	15	"
<i>Deux Valses</i> , par C. Sauvageau,	"	1	Shelling

PAMPHILETS.

<i>Le Calendrier de Montréal</i> , 24 pages,	"	8	Sous.
<i>Le vieux dis us d'horoscope</i> , 16 "	"	15	"
<i>Le mois de Marie</i> , 194 pages,	"	39	"